



## CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION

### Séance du 20 octobre 2022

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 24

Nombre de suffrages : 29

Date de convocation :

14/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à 20h30, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN.

Etaient présents : Monsieur Pascal BARBET, Monsieur Claude BEUVE, Madame Emmanuelle BOUILLON, Madame Danièle BREUILLY, Madame Catherine CAMBLIN, Madame Sabrina CHAMPVALONT, Monsieur Franck DANLOS, Monsieur Dominique FERICOT, Monsieur Ghislain GERARD, Madame Sandrine GERMAIN, Madame Aurélie GIGAN, Monsieur Laurent HUET, Monsieur Jean-François LAURENT, Monsieur Paul LEFRANC, Monsieur Guillaume LEFRANCOIS, Madame Gwenola LEROTY, Madame Carole LEVIONNOIS, Madame Micheline MARIE, Monsieur Hubert RIHOUEY, Madame Marie-Françoise ROBERT, Monsieur Régis SEVEGRAND, Monsieur Albert TISIN, Madame Séverine TRUFER, Monsieur Franck VILQUIN

Etaient excusés : Monsieur Philippe CLEMENT, Madame Edwige CLEROT, Monsieur Benoit HARIVEL, Madame Sophie HUE-LEFEBVRE, Madame Florence THOMAS

#### Procurations :

Monsieur Philippe CLEMENT, procuration à Monsieur Ghislain GERARD  
 Madame Edwige CLEROT, procuration à Madame Micheline MARIE  
 Monsieur Benoit HARIVEL, procuration à Monsieur Laurent HUET  
 Madame Sophie HUE-LEFEBVRE, procuration à Madame Sandrine GERMAIN  
 Madame Florence THOMAS, procuration à Monsieur Dominique FERICOT

#### Etaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BEUVE

#### Délibération n° 2022-08-001

**Objet : Débat sur le Projet d'Aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Coutances Mer et Bocage**

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) constitue la clef de voûte du plan local d'urbanisme intercommunal. Il définit le projet de territoire de la communauté de communes pour les dix prochaines années. Feuille de route de l'aménagement de la communauté de communes, le PADD exprime la vision et les choix de développement durable du projet territorial aux citoyens, habitants, entreprises et acteurs concernés.

Ce projet permettra d'élaborer les pièces opposables du PLUi (zonage, règlement, orientation d'aménagement et de programmation), pièces qui seront opposables aux permis de construire et opérations d'aménagement.

Le PADD s'inscrit dans le cadre du projet de territoire élaboré par Coutances Mer et Bocage entre 2017 et 2018, qui pose les fondements de l'action de la collectivité autour d'ambitions partagées par les élus pour un territoire entreprenant, solidaire, accueillant, équilibré et durable. Ces ambitions ont été consolidées autour de trois piliers politiques structurants à partir de 2020 : la transition écologique, le développement économique du territoire et le rayonnement de Coutances Mer et Bocage. La traduction des ambitions du projet de territoire a permis de préciser la feuille de route communautaire pour répondre aux enjeux du territoire et relever les défis du développement durable face au changement climatique.

**Considérant** les dix orientations du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dûment exposé, à savoir,

Axe 1 : Ancrer Coutances Mer et Bocage dans une vision prospective à la hauteur des enjeux d'hier, d'aujourd'hui et de demain

- Orientation 1 : Accompagner le territoire dans sa transition écologique
- Orientation 2 : Préserver les ressources locales et veiller à leur durabilité : eau, air, sol, énergie, matériaux d'aménagement et de construction
- Orientation 3 : Prévenir les incidences de la crise climatique, réduire la vulnérabilité aux aléas naturels et renforcer la résilience du territoire, particulièrement sur le littoral

Axe 2 : Repositionner Coutances Mer et Bocage dans les dynamiques territoriales du centre-ouest Manche et affirmer le rôle stratégique de la ville de Coutances

- Orientation 4 : Repenser les mobilités pour faciliter les liaisons inter et intra territoriales
- Orientation 5 : Accompagner le développement économique et anticiper ses dynamiques de mutation
- Orientation 6 : Développer une politique d'aménagement équilibré valorisant la proximité

Axe 3 : Affirmer l'identité de Coutances Mer et Bocage et développer un territoire agréable à vivre, accueillant, équilibré et durable

- Orientation 7 : Conforter la qualité du patrimoine et des paysages littoraux et bocagers au service des habitants
- Orientation 8 : Penser un développement équilibré et durable des communes urbaines et rurales
- Orientation 9 : Proposer de nouvelles formes urbaines adaptées aux ambitions du territoire
- Orientation 10 : Accompagner le rayonnement du territoire

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le code de l'urbanisme ; notamment l'article L.153-12 ;

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Manche Ouest approuvé par délibération du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, en date du 12 février 2010 ;

**Vu** la délibération du 18 décembre 2012 prescrivant la révision du SCoT ;

**Vu** la délibération du 8 mars 2016 portant validation du bilan provisoire du SCoT Centre Manche Ouest ;

**Vu** la délibération du 8 mars 2016 approuvant la mise en révision du SCOT Centre Manche Ouest ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 créant la communauté de communes Coutances mer et bocage et listant ses diverses compétences ;

**Vu** la délibération du 13 décembre 2016 approuvant l'analyse des résultats de l'application du SCOT et la mise en révision du SCOT Centre Manche Ouest ;

**Vu** la délibération du 26 avril 2017 du conseil communautaire approuvant la décision de principe d'élaborer un PLUI couvrant l'ensemble des communes de Coutances mer et bocage ;

**Vu** la délibération du 26 septembre 2018 du conseil communautaire approuvant les modalités d'évolution des documents d'urbanisme communaux ;

**Vu** la délibération d'approbation du projet de territoire en date du 5 décembre 2018 ;

**Vu** la Conférence Intercommunale des Maires réunie le 7 mars 2019 durant laquelle ont été proposées et débattues les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres ;

**Vu** le compte-rendu des conclusions de la conférence intercommunale qui a été organisée à l'initiative du Président de la communauté de commune de Coutances mer et bocage ;

**Vu** la délibération du 22 mai 2019 du conseil communautaire prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur le périmètre de la communauté de communes Coutances mer et bocage ;

**Vu** la délibération du 27 janvier 2022 approuvant l'analyse des résultats de l'application du SCOT et la mise en révision du SCOT Centre Manche Ouest ;

**Vu** la délibération du 29 septembre 2022 abrogeant la délibération du 18 décembre 2012 prescrivant la révision du SCoT et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

**Vu** la délibération du 29 septembre 2022 prescrivant la révision du SCoT Centre Manche Ouest et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Prend acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
- **Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage sur le site internet de la commune de Saint-Sauveur-Villages pendant un mois et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Saint-Sauveur-Villages,**
- **Précise que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Manche**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Sauveur-Villages,

La Maire,

Madame Aurélie GIGAN, Maire

